

Politique environnementale

© Groupe Investors Inc. 2015

Diffusion : Juin 2015



Objectif et portée

La Société financière IGM Inc. et ses sociétés exploitantes souscrivent depuis longtemps aux principes de gestion responsable. À titre de fournisseurs de services financiers, notre empreinte environnementale se limite aux effets suivants :

- incidences directes sur l'environnement des activités découlant principalement des déplacements d'affaires, de la consommation d'énergie et d'eau dans nos bureaux, de l'utilisation de papier, de la production de déchets et d'émissions;
- incidences indirectes associées aux produits et services que nous offrons et à nos pratiques d'achat.

Néanmoins, nous savons que nous avons la responsabilité de cerner et de gérer ces retombées le plus efficacement possible. La présente politique fait état des engagements de la Société financière IGM et de ses sociétés exploitantes en matière d'environnement. Elle s'applique aux membres de la direction et aux employés de la Société financière IGM Inc. et de ses filiales, notamment Groupe Investors Inc., Corporation Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel Inc.

Engagements précis en matière d'environnement

En plus de respecter les lois et règlements applicables sur le plan de l'environnement, nous nous efforcerons :

- d'établir des cibles et des objectifs pertinents pour l'environnement;
- de mesurer, d'évaluer et de présenter nos résultats dans le but de nous améliorer constamment;
- de gérer et de réduire activement les répercussions de nos activités sur l'environnement afin de les prévenir ou, si elles sont inévitables, de les atténuer;
- d'intégrer les questions écologiques à nos processus de gestion de placement;
- d'évaluer les impacts environnementaux du processus d'approvisionnement et, s'il y a lieu, d'y remédier;
- d'inclure dans nos procédures de gestion et d'analyse des risques de l'entreprise des évaluations des risques environnementaux, des possibilités d'action et des activités de contrôle;
- d'encourager et de soutenir des initiatives environnementales dans les collectivités que nous servons; et
- de mobiliser notre personnel pour élaborer, mettre en œuvre et bonifier des initiatives environnementales importantes pour notre entreprise.

Contrôle, examen et approbation

Le Comité environnemental s'est vu confier la responsabilité officielle du contrôle et de l'examen de l'application de la politique. Le Comité de responsabilité d'entreprise, composé des coprésidents et chefs de la direction; du vice-président exécutif, Finances et chef des services

financiers; du vice-président principal, chef du contentieux, secrétaire et chef de la conformité; et du vice-président principal et trésorier, a passé en revue et approuvé la présente politique le 8 juin 2015.